



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 6 février 2019

Elections à la chambre d'agriculture du Finistère

Le dépouillement des élections des membres de la chambre d'agriculture a eu lieu ce jour. Les résultats de ces élections sont en annexe de ce communiqué.

Le taux de participation tous collèges confondus s'élève à 28,58 % des électeurs inscrits. Pour mémoire, le nombre d'électeurs inscrits est de 48 820.

Les membres de la chambre d'agriculture sont élus pour 6 ans. Ils sont rééligibles. Les membres élus se répartissent en 5 collèges d'électeurs individuels et 5 collèges de groupements professionnels agricoles.

Les collèges d'électeurs individuels :

Dénomination des collèges	Nombre de sièges à pourvoir
Chefs d'exploitation et assimilés	18
Propriétaires et usufruitiers	1
Salariés de la production agricole	3
Salariés des groupements professionnels agricoles	3
Anciens exploitants et assimilés	1

Les collèges des groupements professionnels agricoles :

Dénomination des collèges	Nombre de sièges à pourvoir
Sociétés coopératives agricoles dont l'objet est directement relatif à la production agricole ou à la mise en œuvre des moyens de production agricole	1
Autres sociétés coopératives agricoles et des sociétés d'intérêt collectif agricole reconnues comme groupements de producteurs	3
Caisses de crédit agricole	1
Caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole	1
Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs	1

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66